



LAFORÊT IMMOBILIER – SASU Luberon Immobilier au capital de 8000 €

RCS : AVIGNON 894 125 962

Siège social : 61 rue Carnot – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Chaque agence est une entité indépendante.

N° TVA intra-communautaire : FR 894 125 962. Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens. Carte professionnelle CPI 8401 2021 000 000 022, Transaction sur immeubles et fonds de commerces + Gestion Immobilière, délivrée par la CCI de Vaucluse – NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION -Garantie financière Gestion : SMA Courtage 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 PARIS Cedex 15

## Ventes : Barème à compter du 01/05/2021

Les prix affichés sont nets, frais d'agence inclus et hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de transaction habitation (Hors cas particulier\* - Voir ci-dessous) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 70.000€	5833 €	7000 €
De 70.001€ à 100.000€	7,50 %	9%
De 100.001€ à 150.000€	6,67 %	8%
De 150.001€ à 300.000€	5,83 %	7%
De 300.001€ à 500.000€	5,00 %	6%
Supérieur à 500.001€	4,17 %	5%

Honoraires commerciales (Hors cas particulier\* - Voir ci-dessous) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cession de bail	Honoraires TTC
Prix de vente	
Inférieur à 80.000€	8000 € (6666,67 € HT)
Egal ou supérieur à 80.000€	10 %

Fonds de Commerce	Honoraires TTC
Prix de vente	
Inférieur à 80.000€	8000 € (6666,67 € HT)
Egal ou supérieur à 80.000€	10 %

\* Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

## Locations

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et meublés :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

7€ TTC /m<sup>2</sup> (5.84€ HT) de surface habitable à la charge du locataire et 7€ TTC /m<sup>2</sup> (5.84€ HT) de surface habitable à la charge du bailleur

- **Etat des lieux :**

3 € TTC /m<sup>2</sup> (2.50€ HT) de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> (2.50€ HT) de surface habitable à la charge du bailleur.

**Entremise-négociation** : 200€ TTC (166.67€ HT) à la charge du bailleur selon le type de bien loué.

Honoraires pour les baux commerciaux et professionnels :

- 12 % TTC (10 % HT) du loyer net annuel à la charge du preneur et à la charge du bailleur

Honoraires pour garage, parking, cave et box :

- 150 € TTC à la charge du propriétaire et 150 € TTC à la charge du locataire. (Visite, constitution du dossier, rédaction du bail + état des lieux)

Honoraires de rédaction d'acte à la charge du demandeur :

**Estimation valeur locative** : 100 € TTC (déductible des honoraires de location)

## Gestion locative

Honoraires de gestion :

- Pack standard : 7% TTC (5.83% HT) des sommes encaissées.

- Pack sécurisé : 8% TTC (6.67% HT) des sommes encaissées.

- Pack Sérénité : 9% TTC (7.5% HT) des sommes encaissées.

Se référer au type de pack de Gestion en agence.

## FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Assurance contre les loyers impayés .....2,35% TTC avec pack de gestion.

\*Voir offre en agence